Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_90-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/07/2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (28) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (5) : S. HILLION, S. ROUILLARD, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-90	ZAC DE LA PLESSE – PRESENTATION ET VALIDATION DU CRACL 2025	**T.FELIX**

ANNEXE 4 – Rapport_CRACL_2025

ANNEXE 5 – Plan-tresorerie_31.12.2025

ANNEXE 6 – Bilan_comparatif 24-25

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1523-2, L. 1523-3 et L.1524-3 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4 ;

VU la Convention de concession établie avec la société OCDL-LOCOSA en date du 24 avril 2017 ;

CONSIDERANT que OCDL-LOCOSA (Groupe Giboire) doit, chaque année, fournir un compte-rendu financier à la Collectivité locale comportant : le bilan prévisionnel des activités, le plan de trésorerie, le tableau des acquisitions et cessions immobilières ;

CONSIDERANT la présentation du CRACL 2025 en Commission Aménagement du Territoire, Mobilités et Vie économique du 24.06.2026 ;

CONSIDERANT qu'un rappel des actions menées en 2025, et notamment l'approbation du Dossier de Réalisation Modificatif n°2 et la réalisation de l'avenant n°3 au traité de concession, a été réalisé ;

CONSIDERANT qu'aucune nouvelle acquisition ou cession foncière n'a été opérée durant l'année 2025 ;

CONSIDERANT qu'un état des lieux quant aux travaux de la tranche T1-B et T2 a été présenté ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_90-DE

CONSIDERANT qu'au 31 décembre 2025 le bilan prévisionnel arrêté s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 700 924.00 € HT, soit un bilan identique à celui présenté en 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu annuel à la Collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN